

MAIRIE D'ESQUAY NOTRE DAME

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2011

L'an deux mil onze,

Le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond LUCAS, Maire.

Etaient présents : M. Raymond LUCAS – M. Jean LEFRANC – M. Thierry RICHARD – M. Alain GOBE – M. Benoît HEBERT - Mme Christine PHILIPPE - M. Anicet LEBRETON - Mme Sandrine PAILLEY - M. J-L POISSONNIER - Mme Annie PERROTTE.

Absents excusés : M. Philippe WETTERWALD donne pouvoir à M. Raymond LUCAS - Mme Stéphanie JOFFREDO donne pouvoir à M. Alain GOBE.

Absents : Mme Cristelle FLOQUET - M. Gilles MINERBE.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération demandant l'admission en non valeur de titres émis en 2009 et 2010,
2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la salle polyvalente,
3. Délibération autorisant Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour le financement de la salle polyvalente,
4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles auprès de différents organismes pour la salle polyvalente,
5. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles auprès de différents organismes pour le réaménagement de la rue des Tilleuls,
6. Rapport des commissions,
7. Questions diverses.

1. Délibération demandant l'admission en non valeur de titres émis en 2009 et 2010 :

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par le trésorier principal pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur. Sur le rapport de Monsieur Daniel FUSEE et sur sa proposition, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 99.85 euros et sont répartis comme suit :

❖ 2009 : T-320 :	37.35 euros
❖ 2009 : T-97 :	39.00 euros
❖ 2010 : T-199 :	2.50 euros
❖ 2010 : T-216 :	4.00 euros
❖ 2010 : T-218 :	4.50 euros
❖ 2010 : T-205 :	12.50 euros

2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la salle polyvalente :

Monsieur Lucas informe les membres du conseil que le dossier de la salle polyvalente est pratiquement terminé. Après quelques petites modifications, l'estimation du coût va être communiquée dans quelques jours. La prochaine phase est celle du lancement des appels d'offres.

A l'unanimité, le conseil donne son accord au lancement des appels d'offres.

3. Délibération autorisant Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour le financement de la salle polyvalente :

Afin de financer le projet de la salle polyvalente, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie. A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer tout contrat pour l'ouverture de cette ligne.

4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles auprès de différents organismes pour la salle polyvalente :

Monsieur Lucas informe le conseil que des subventions peuvent être demandées à différents organismes (réserve parlementaire, APCR : Aménagement des Petites Communes Rurales) pour financer une petite partie de la salle polyvalente.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

5. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles auprès de différents organismes pour le réaménagement de la rue des Tilleuls :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ **Décide** à l'unanimité de procéder aux travaux de voirie suivants :
 - RD89 rue des Tilleuls – Phase 1 (fin du SAS nord jusqu'à l'intersection de la rue des Lilas dont le coût à la charge de la commune est évalué à 88 561.41 euros HT
- ❖ **Sollicite** du Département :
 - Une subvention au titre des amendes de police
 - Une subvention pour la pose de bordures de trottoirs
- ❖ **S'engage** à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

Rapport des commissions :

Thierry RICHARD : La première tranche du réaménagement de la RD89 devrait se faire courant 2012, sous réserve de l'accord de financement. Cette 1^{ère} phase partira aux environs du n°16 rue des tilleuls (un peu plus bas que le bar) jusqu'à l'intersection de la rue des Lilas.

Alain GOBE : Le bulletin municipal est terminé et a été imprimé, il sera distribué prochainement dans les boites aux lettres. La collecte de jouets et de vêtements qui s'est déroulée du 28 novembre au 10 décembre a été un vrai succès.

Jean LEFRANC : Les achats de nourriture et produits d'hygiène pour la banque alimentaire ont été effectués courant novembre pour un montant de 400 euros. Une réunion avec les parents d'élèves, les atsem et la commission scolaire a eu lieu le mercredi 7 décembre pour soulever différents points : sécurité, garderie, cantine et discipline. Un compte-rendu leur parviendra prochainement.

6. Questions diverses :

Monsieur LEBRETON demande où en est la signalisation de la Guigne : Les poteaux de signalisation ont été récupérés par la commune mais il faut attendre d'avoir le matériel approprié pour les mettre en place car il est impossible, vu leur poids, de les mettre en place sans engin de levage.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

Esquay Notre Dame, le 20 décembre 2011

Le Maire,
Raymond LUCAS